

DANS LES PETITES ÉCOLES



POURQUOI DES ÉLECTIONS TPE ?

Les élections TPE (Très petite entreprise) permettent aux salarié-es, notamment dans les petites écoles de pouvoir choisir à quel syndicat elles et ils veulent donner du poids dans les négociations nationales.

Nous sommes 85 000 salarié-es à travailler dans l'enseignement privé, 13 000 d'entre nous sommes appelé-es à voter aux élections TPE. C'est particulièrement

important dans l'enseignement privé parce que nous sommes 15 % à travailler dans une TPE et nous n'avons souvent que les négociations nationales pour espérer des améliorations.

QUI TRAVAILLE POUR LES PETITES ÉCOLES ET DANS QUELLES CONDITIONS ?

Dans les écoles primaires, nous sommes :

- 94 % des femmes, contre 66 % dans les collèges et lycées.
- 73 % à temps partiel, contre 61 % dans les collèges et lycées.
- 77 % dans la plus petite strate, contre 18 % dans les collèges et lycées.
- 56 % au minimum de notre strate, contre 23 % dans les collèges et lycées.

Dans l'enseignement privé en général, les salarié-es souffrent du temps partiel et des petits salaires, mais ce constat montre que c'est démultiplié dans les écoles primaires et principalement pour les femmes.

Concrètement nous sommes :

- 42 % à avoir un salaire inférieur au seuil de pauvreté : 1100 € net.
- 97 % à gagner moins que la revendication de base de la CGT : 2 000 € brut pour vivre dignement.

Mais on ne doit pas s'arrêter à nos salaires. C'est aussi de nos conditions de travail dont nous devons parler.

Dans les petites écoles, nous sommes multitâches : Asem, surveillance, ménage, cuisine, secrétariat, entretien, garderie... Et tout cela au bon vouloir de l'école. Nous sommes aussi chaque jour à gérer seul-es beaucoup trop d'enfants, sans que l'on puisse s'appuyer sur des règles d'encadrement. Enfin il n'est pas rare qu'on nous sollicite un soir, un week-end, au milieu des vacances scolaires.

Le tout, souvent sans compensation financière : pas d'heures supplémentaires ni évolution de salaire ! Combien d'écoles jouent le jeu et nous augmentent dans notre strate ? Très peu quand on voit les chiffres !

COMMENT FAIRE GAGNER NOS REVENDICATIONS ?

Les élections TPE sont une occasion de renforcer la CGT, un syndicat de lutte, et de nous donner plus de poids dans les négociations nationales pour porter nos propositions. Nous sommes le syndicat le plus offensif et exigeant pour les salarié-es de l'enseignement privé. Plus nous aurons de voix, plus nous serons fort-es et moins les petits arrangements avec la loi à notre détriment seront possibles, comme le minimum à 17,5 heures pour les temps partiels.

Voter CGT pour que nous soyons majoritaires et puissions porter les revendications des salarié-es est une condition essentielle. Mais, pour gagner des négociations, il ne s'agit pas que de convaincre les employeurs, il faut aussi qu'ils ressentent un rapport de force qui pourrait tourner contre eux. Un syndicat de lutte avec pour objectif permanent de

mobiliser les salarié-es autour de revendications fortes est alors aussi une condition indispensable !

Voter pour la CGT et s'y syndiquer c'est faire grandir ce rapport de force !

Dans les petites écoles, nous ne sommes quasiment que des femmes en situation de précarité alors : debout les femmes !

Du 25 novembre au 9 décembre, votez et faites voter vos collègues pour la CGT !



QUE DÉFEND LA CGT ?

Face à ces constats, nous portons plusieurs revendications pour améliorer nos salaires et nos conditions de travail.

EN URGENCE

► **Pas de salaires inférieurs à 2 000 € brut pour un temps plein.** C'est 1560 € net, 160 € de plus que le Smic. C'est notre revendication prioritaire dans les négociations, tout le monde devrait pouvoir vivre dignement de son travail, payer ses charges, mais aussi avoir les moyens de profiter de son temps libre et avoir des loisirs.

► **Pas de temps partiel inférieur à 24 heures sur 35 heures.** Actuellement dans notre branche le minimum est de 17,5 heures alors que la loi peut garantir 24 h minimum. C'est possible, car un accord a été signé entre les employeurs et les autres syndicats. Pour nous c'est inacceptable !

Sur la base de la rémunération moyenne en strate 1, passer de 17,5 heures à 24 heures, permettrait de passer de 916 € à 1256 € brut ! Avec notre revendication des 2 000 € brut et 24 h minimum, la quasi-totalité des salaires serait supérieure au seuil de pauvreté ! Cela concerne 48 % des salarié-es en strate 1.

Si la CGT a assez de poids, elle pourra imposer ces 24 heures minimum en s'appuyant sur la loi.

Ces deux mesures sont pour nous des urgences pour répondre à la précarité et à la pauvreté des salarié-es de l'enseignement privé. Elles représentent une augmentation de l'ordre de 20 % de la masse salariale de l'enseignement privé, soit 360 millions d'euros. Les employeurs nous disent que c'est énorme, que c'est impossible. Et la grandeur du chiffre pourrait laisser penser qu'ils ont raison, mais ramené aux 2 millions d'élèves dans nos établissements, **cela représente 15 € par élève et par mois, rien d'impossible pour la CGT !**

NOS AUTRES REVENDICATIONS

► **Au moins 1000 € brut en plus au bout de 30 ans d'ancienneté.**

Actuellement le système des degrés ne fonctionne pas, nos écoles ne jouent pas le jeu, la majorité des collègues n'évolue jamais, et quand cela se fait c'est à la tête du client.

À la CGT Enseignement privé, nous sommes présent-es sur tout le territoire. Un collectif de salarié-es, composé de surveillant-es, secrétaires, ASEM... s'est organisé pour défendre et améliorer nos conditions de travail.

Ne restez pas isolé-es, face à vos problèmes, syndiqué-es ou non, vous pouvez nous contacter à l'adresse : ogec@cgt-ep.org

Résultat : on se contente de l'ancienneté de 9,90 € brut par an. Au bout de 30 ans cela ne représente que 300 € brut en plus, c'est insuffisant. Nous proposons de remplacer le système des degrés donnés par les écoles par une revalorisation de l'ancienneté minimale de 33 € brut par an.

► **Au moins 9 semaines de congés payés pour tout le monde.**

Actuellement, si on travaille plus d'un tiers de notre temps avec les enfants, surveillance, Asem, on a droit à 8,5 semaines de congés payés sinon, c'est 6 semaines (ménage, cuisine, secrétariat...).

Nous réclamons l'égalité par le haut avec au moins une semaine à chaque vacance scolaire et 5 semaines l'été pour toutes et tous, quelles que soient les tâches que nous réalisons.

► **Encadrement de nos tâches dans le contrat de travail.**

Actuellement nous pouvons être engagé-es pour faire de la surveillance et un peu de ménage, et quelques années plus tard être amené-es à faire beaucoup de ménage et peu de surveillance... Nous sommes nombreux-euses à jouer les couteaux suisses et exercer plusieurs métiers dans nos écoles. Nous réclamons que les contrats de travail fassent apparaître la répartition en temps de chaque tâche et que la modification de notre poste ou l'ajout d'un nouveau métier ne soit pas possible sans notre accord.

► **24 élèves maximum par adulte pendant les temps périscolaires.**

Actuellement, dans les centres de loisir, la loi impose de respecter un taux d'encadrement par animateur-riche de 10 mineurs pour les moins de 6 ans et de 14 mineurs pour les plus de 6 ans. Pour les temps périscolaires, matin, midi ou soir, aucun taux d'encadrement n'est prévu. Que l'on surveille seul-e 10 élèves ou 100 élèves, c'est la même chose ! Comment assurer la sécurité dans ces conditions ? Nous réclamons la même limite qu'en classe, à savoir 24 élèves maximum par adulte.

CGT ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Case 544
263 Rue de Paris
93 515 MONTREUIL
Tel : 06 51 37 79 82
Mail : contact@cgt-ep.org



cgtep



cgt.enseignementprivé



CGT_EP

COMMENT VOTER ?

aux élections des Très Petites Entreprises du 25 novembre au 9 décembre 2024

ÉTAPE 1 :

LA CAMPAGNE ELECTORALE



J'ai reçu un courrier confirmant mon inscription sur la liste électorale

Du matériel électoral me sera envoyé courant novembre

Je peux aussi consulter les programmes des candidat-e-s de la CGT qui me représenteront dans les instances paritaires des TPE.

(rubrique « Les candidats » du site election-tpe)



ÉTAPE 2 : LE VOTE

quelques jours avant l'ouverture du vote, je reçois par courrier mon identifiant et mon code confidentiel pour voter en ligne, ainsi qu'un bulletin de vote si je préfère voter par courrier.



Je vote en ligne

- rendez-vous sur le site election-tpe.travail.gouv.fr ;
- cliquez sur le bouton « Voter » ;
- Je me connecte via **France Connect** ou avec mon **identifiant et mon code confidentiel reçu par courrier** ;
- si vous le souhaitez, vous pouvez accéder au programme de vos candidat-e-s CGT une dernière fois ;
- une fois votre choix fait, suivez les instructions pour valider votre vote !



Je vote par courrier

- détachez le bulletin de vote du courrier ;
- à l'aide d'un stylo noir, noircissez la case correspondant au syndicat CGT ;
- insérer votre bulletin dans l'enveloppe de retour pré-affranchie jointe au courrier ;
- postez la c'est gratuit !

A VOTÉ !

**Vous avez une question ?
Appelez la CGT gratuitement**

08 01 03 00 77

de 9 h 00 à 18 h 00 du lundi au vendredi
du 18 novembre au 9 décembre 2024

